

CP- FERMETURE DE L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE EN GUYANE : UNE DECISION ILLEGALE

23 Août 2016

Le 25 juillet 2016, La Cimade alertait sur le nombre de personnes demandant l'asile en spectaculaire augmentation. Les chiffres provisoires de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides) comptabilisent **2072** premières demandes d'asile déposées dans le département au **1^{er} semestre 2016** contre 695 sur la même période en 2015. Nous nous inquiétons alors de l'absence de structures suffisantes d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile en Guyane. (<http://www.lacimade.org/forte-hausse-des-demandes-dasile-en-guyane-saturation-dun-dispositif-daccueil-inadapte/>).

Dès octobre 2015, Monsieur le sénateur Antoine Karam, avait attiré l'attention du Ministre de l'Intérieur sur le besoin de moyens supplémentaires en Guyane face à l'augmentation importante des demandes d'asile. Un constat aussi relayé par Monsieur le Député-Maire Gabriel Serville.

Récemment, des familles avec enfants se sont retrouvées sur les trottoirs de Cayenne. Vision choquante de l'incapacité que nous avons à accueillir dignement ces personnes, le temps de la procédure.

C'est dans ce contexte aggravé qu'est révélée aujourd'hui dans les médias locaux, la saturation totale du dispositif d'accueil géré par l'OFII et la Croix-Rouge, avec les conséquences dramatiques pour les personnes qui fuient l'insécurité et l'instabilité ainsi que pour les structures en charge de leur accueil. Pour instruire les demandes d'asile, l'État s'appuie sur les fonctionnaires de l'office de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). La Guyane n'a pas d'antenne OFPRA, c'est un manque qui a son importance, comme a pu le souligner M. Le Préfet de Guyane, dans l'amélioration du traitement des demandes. C'est un problème qui n'est pas nouveau.

Il a fallu attendre l'explosion d'un système sous dimensionné, pour proposer une solution radicale : l'arrêt de l'accueil des demandeurs d'asile. Cette annonce préfectorale omet que le droit d'asile est internationalement reconnu par la Convention de Genève, et qu'il est inscrit dans notre Constitution.

Une réflexion globale et partagée même tardive, est urgente, pour répondre aux nombreuses questions autour de l'asile en Guyane. La fermeture du guichet d'accueil ne résoudra en rien le problème de l'augmentation massive des demandes d'asile. En outre, les personnes nouvellement arrivées et désireuses de solliciter l'asile se trouveront menacées d'arrestation voire de placement en rétention.

Le manque de moyens pour traiter correctement les demandes et offrir un accueil digne, continue de mettre en danger non seulement ces personnes, mais aussi notre société. Cette précarité attise les tensions. Elle encourage le discours malheureusement dominant qui alimente la peur et l'hostilité. Pourquoi aucun Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) n'a jamais été créé en Guyane, malgré les récurrentes demandes des associations ? La création de 150 places d'hébergements en CADA proposée par M. le Préfet est une réponse minimum à la situation catastrophique que connaît la Guyane aujourd'hui.

La Cimade demande :

- la réouverture immédiate du GUDA conformément à la législation en vigueur
- qu'une réflexion impliquant les acteurs locaux soit de toute urgence engagée afin que soient trouvées des solutions pérennes.

Contact Cimade: guyane@lacimade.org